

CERTIFICAT MEDICAL

Modèle conforme à l'annexe III – 9 (article A.322-10 du code du sport)

Je soussigné, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour : M, et avoir constaté que l'intéressé(e) ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique et à l'enseignement de la natation et du sauvetage aquatique, ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade d'accès payant.

L'intéressé(e) n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente, en particulier, une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

Sans correction :

- une acuité visuelle de 4/10^{èmes} en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil, mesurées séparément.
- Soit au moins : 3/10^{èmes} + 1/10^{ème} ou 2/10^{èmes} + 2/10^{èmes}
- Cas particulier : dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est de 4/10^{èmes} + inférieur à 1/10^{ème}

Avec correction :

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10^{èmes} pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10^{ème}) ;
- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10^{èmes} pour la somme des acuités visuelles de l'autre œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10^{èmes} .

Fait à le

Signature :